

Le président burundais a saisi la Justice française pour "diffamation"

RFI, 16-03-2016 Burundi : Pierre Nkurunziza porte plainte contre X en France Les avocats du président burundais Pierre Nkurunziza ont déposé le 9 février dernier une plainte contre X pour diffamation publique auprès du Tribunal de grande instance de Paris. En cause : la diffusion dans le journal de France 3 du 13 janvier 2016 d'une vidéo montrant des actes de mutilation.

Présente comme tournée dans la province de Karusi (dans le nord-est du pays) deux jours plus tôt, il est ensuite avéré que la vidéo était plus ancienne et probablement tournée en Afrique de l'Ouest. La rédaction de la chaîne par la suite excuse de cette erreur. Mais les avocats du président Burundais ne comptent pas en rester là. « L'horreur absolue » : c'est en ces termes que commence le reportage diffusé le 13 janvier sur France 3. A l'image : des actes de mutilation, floutés, et en commentaires ces affirmations : les victimes sont des « opposants », assassinés deux jours plus tôt à Karusi « sur un terrain appartenant au parti du président burundais ». Mais la vidéo a été postée un jour plus tôt sur les réseaux sociaux et la langue qu'on y entend n'est pas du kirundi. Le camp du pouvoir dénonce un « complot » visant à déstabiliser le pays. La rédaction de France 3, elle, s'excuse de l'erreur. Mais un mois plus tard, le président burundais porte plainte contre X pour « diffamation publique envers un particulier ». Maître Arthur Vercken fait partie des avocats de Pierre Nkurunziza. Il désigne l'un des responsables. « Tout ce montage transmis à France 3 par un avocat belge, Bernard Maingain, alors qu'on est quand même au Soir 3 de France 3, qu'on nous présente des images comme la preuve absolue d'exactions et de crimes commis », affirme Me Vercken. Tout cela est totalement faux. Et c'est donc fort logiquement que le président a demandé de poser cette plainte. Maître Maingain admet une interprétation : la vidéo aurait en fait été utilisée à Karusi, comme matériel didactique à destination des jeunes du parti au pouvoir. L'auteur du reportage, affirme ne pas avoir été mis au courant de ce dépôt de plainte. Il dit avoir agi de toute bonne foi et dénonce une « stratégie du pouvoir », pour faire oublier les atteintes à la liberté de la presse et les exactions contre les journalistes au Burundi.